

1e Plateforme de Partenariat pour l'environnement en Afrique

20-21 septembre 2018

Lieu : Office des Nations Unies à Nairobi, UN Avenue, Nairobi, Kenya

Thème : «Cinquante ans de gouvernance et de durabilité environnementales en Afrique»

Introduction

La criminalité environnementale et la corruption sont parmi les défis les plus graves auxquels l'Afrique est confrontée. Les crimes contre l'environnement portent généralement sur toute violation d'une loi ou d'une convention environnementale nationale ou internationale visant à assurer la conservation et la durabilité de l'environnement mondial (Elliot, 2007). Les crimes environnementaux ont souvent des dimensions transnationales et impliquent des groupes criminels organisés qui se livrent à d'autres crimes comme le blanchiment d'argent, la corruption et la fraude, avec une influence majeure sur l'économie et la sécurité mondiales. La criminalité environnementale, dont fait partie le commerce illégal d'espèces sauvages, est le quatrième secteur criminel en importance dans le monde, affectant de nombreuses espèces animales et végétales sauvages différentes. Il s'agit de groupes du crime organisé bénéficiant de profits élevés, d'un faible risque de détection et de faibles sanctions. La criminalité liée aux espèces sauvages est un problème de développement ; elle sape l'état de droit, menace la paix et la sécurité et est facilitée par la corruption.

La corruption, d'autre part, est l'abus du pouvoir confié à des fins personnelles. Il se présente sous différentes formes et complexités qui touchent un large éventail de secteurs, notamment le commerce illégal d'espèces sauvages, l'exploitation forestière illégale, le commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone, le déversement et le transport illégal de déchets dangereux et la pêche illicite et non déclarée. Elle comporte souvent une dimension transnationale, ce qui la rend très rentable. Elle constitue une grave menace pour l'environnement et la santé humaine, contribuant à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à l'instabilité politique. Elle peut affaiblir l'appareil d'État en étouffant les ressources financières et en paralysant l'appareil gouvernemental.

La corruption peut être considérée comme un catalyseur de la criminalité environnementale. Elle joue un rôle important en facilitant le commerce frauduleux, les accords d'accès, les licences de concession ou les certificats d'importation/exportation, en légalisant efficacement les actions illicites par le biais de documents mal acquis. Il facilite, entre autres, le dédouanement erroné et l'élimination illégale des déchets. Dans de tels cas, la corruption peut impliquer une variété d'acteurs, y compris des politiciens, des fonctionnaires des douanes, des propriétaires fonciers, des groupes du crime

organisé, la police, des compagnies maritimes et des exportateurs/importateurs, et est souvent le résultat d'autres activités illégales et de faibles niveaux de gouvernance.

En Afrique, le problème de la corruption a suscité beaucoup d'intérêt ces dernières années en raison principalement d'une prise de conscience croissante du coût de la corruption et de son impact - réel ou potentiel - sur les réformes pratiques et économiques que connaissent de nombreux pays. En Afrique, la corruption a été assimilée à juste titre au développement car elle a un impact sur la démocratie, l'éducation, la prospérité, la santé publique et la justice. La corruption demeure un obstacle majeur à la réalisation de progrès indispensables au bien-être des Africains. Il est donc impératif que les mesures de lutte contre la corruption soient prises au sérieux par les gouvernements africains dans le cadre du programme de développement de l'Afrique pour assurer la croissance et la prospérité dans la région.

Les effets des pots-de-vin et de la corruption ont des répercussions multiplicatrices sur la prestation de services dans de nombreux secteurs, dont l'éducation, l'eau et la santé. Ce sont donc les pauvres et les personnes vulnérables qui souffrent le plus de la corruption car ils dépendent davantage des services gouvernementaux et des systèmes publics pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. En outre, la corruption entraîne le détournement de fonds destinés au développement et compromet la capacité du gouvernement à fournir des services de base, ainsi que la gestion efficace des ressources naturelles renouvelables. Elle sape également l'état de droit et la sécurité, alimente les inégalités et les injustices et décourage l'investissement étranger, avec des effets désastreux sur le développement.

À un moment donné, on est obligé de se poser la question : Pourquoi l'augmentation de la criminalité environnementale et de la corruption en Afrique ? Il y a beaucoup de réponses à cette question. Premièrement, l'Afrique, comparée à de nombreuses autres régions du monde, n'a pas de lois environnementales strictes. Là où les lois existent, il y a souvent un problème d'application. Deuxièmement, il y a le défi de la faiblesse des capacités institutionnelles : les structures institutionnelles et les capacités humaines, financières et technologiques nécessaires à l'accomplissement de leur mandat. Dans de nombreux pays, les capacités d'ouvrir des enquêtes crédibles et d'assurer le succès des poursuites sont terriblement limitées. Troisièmement, le manque de volonté politique rend difficile l'application des lois et règlements. Les niveaux élevés de pauvreté et la faible rémunération des agents responsables des précieuses ressources naturelles créent la tentation et, combinés aux capacités institutionnelles limitées des autorités compétentes, offrent un environnement propice à la malversation et la corruption des forces de police chargées d'appliquer la loi. Beaucoup de délinquants disposent d'énormes ressources financières et d'un solide réseau de parrains pour les soutenir. En raison de l'émergence de la technologie, en particulier dans le domaine de la communication, le nombre de bandes criminelles complices d'organismes et d'autorités nationales pour commettre des crimes contre l'environnement ayant de

graves conséquences sur l'Afrique a connu un niveau record de criminalité. Ces crimes sont notamment :

- Exploitation sans discrimination des forêts africaines,
- Exploitation illégale des ressources minières, pétrolières et gazières de l'Afrique,
- Commerce illicite de la faune et de la flore africaines,
- Déversement de déchets toxiques, y compris les déchets électroniques,
- Pêche illegal,
- Pratiques minières destructrices.

Les problèmes cités ci-avant sont aggravés par les systèmes judiciaires de nombreux pays africains, qui prennent beaucoup de temps et sont complexes. Il est difficile d'engager avec succès des poursuites contre les auteurs présumés de crimes contre l'environnement et de corruption. Dans de nombreux pays, les législateurs n'ont pas encore reconnu la gravité et la nature destructrice des crimes contre l'environnement et de la corruption. Les peines, qu'il s'agisse d'emprisonnement ou d'amendes, ne sont souvent pas proportionnelles à la nature du crime commis. Le montant des amendes ou le nombre d'années qu'une personne devrait passer en prison ne devrait pas être fondé uniquement sur la valeur économique de la ressource. Elle devrait également inclure la valeur intrinsèque, le coût et le temps qu'il faut pour remplacer ces ressources et, surtout, le prix ultime de l'extinction. Les taux de condamnation sont également faibles en raison des capacités limitées des forces de l'ordre et des problèmes de corruption et de volonté politique limités mentionnés ci-avant.

A l'aube de l'indépendance de l'Afrique, beaucoup d'espoir avait été placé dans les vastes ressources naturelles du continent pour servir de moteur de croissance et propulser l'industrialisation et le développement économique. Cinquante ans plus tard, l'Afrique est encore loin d'avoir réalisé ces rêves à cause, entre autres, de la corruption. Les ressources naturelles du continent continuent sans relâche d'être détournées et vandalisées au détriment des populations africaines.

L'impact économique négatif du commerce illicite des ressources naturelles de l'Afrique ne concerne pas seulement les pertes directes de revenus, mais aussi les pertes indirectes d'opportunités de l'ensemble de l'économie par un effet multiplicateur. Cet effet se manifeste sous la forme de pertes de revenus directs, d'emplois, de recettes fiscales impayées, de paix et de sécurité. L'impact économique plus élargi du commerce illicite des ressources naturelles est estimé à 120 milliards de dollars par an, soit 5 % du PIB de l'Afrique. On estime à 24 millions le nombre d'emplois perdus, ce qui représente environ 6 % de l'emploi total en Afrique. En freinant les activités illicites dans le secteur des ressources naturelles, l'Afrique pourrait créer 25 millions d'emplois supplémentaires par an. La perte de recettes fiscales est d'environ 3,6 milliards de dollars américains. Paradoxalement, et du fait de la criminalité et de la corruption, nos ressources naturelles sont devenues une malédiction, fléau de notre développement.

C'est donc une évolution opportune et bienvenue que les chefs d'État et de gouvernement africains aient consacré 2018 à la lutte contre la corruption en Afrique. Gagner la lutte contre la corruption est une nécessité incontournable si l'Afrique veut assurer la prospérité économique, la paix et la stabilité à ses populations. C'est un ingrédient indispensable pour réaliser les nobles visions des objectifs du développement durable et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique. La réalisation des sept aspirations de l'Agenda 2063 exige certainement que l'Afrique s'attaque sérieusement à la corruption. La corruption, sous ses diverses formes, a été à l'origine du retard pris par le continent, privant les Africains des droits humains, sociaux et économiques fondamentaux de mener une vie décente et pacifique. La décision de l'UA sur la corruption est par extension une croisade contre toutes les formes de crimes environnementaux qui menacent l'Afrique et son environnement.

Les gouvernements doivent inclure des mesures de lutte contre la corruption dans leurs stratégies et politiques de développement si des progrès doivent être réalisés dans ce domaine. Toutefois, l'action du gouvernement ne suffira pas à elle seule. Pour lutter contre la corruption, il est essentiel d'associer le secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures contre la corruption. Les entreprises doivent respecter des normes morales élevées et s'efforcer activement d'éliminer la corruption dans leurs transactions, en n'ayant pas recours aux pots-de-vin et à l'extorsion de fonds lors des appels d'offres et des procédures d'achat.

Un autre point crucial est que l'opinion publique doit soutenir les campagnes de lutte contre la corruption afin de créer un environnement et une culture dans lesquels la corruption n'est ni acceptée ou tolérée. Il est important de mettre en place des mécanismes permettant aux citoyens de demander des comptes à leurs autorités en matière de corruption. En outre, l'accès au savoir et à l'information permettra aux communautés de faire partie de la solution au problème de la corruption plutôt que de se retrouver comme victimes.

Secteur forestier

L'exploitation et le commerce illégaux du bois dans le secteur forestier sont estimés à 13 milliards de dollars américains (BAD). Non seulement cela coûte à l'Afrique des millions de dollars en revenus, mais cela contribue aussi à aggraver les causes profondes de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité sociale. Les activités illicites dans le secteur comprennent la récolte, le transport, l'achat et la vente de bois d'œuvre en violation des lois nationales. Les formes les plus répandues d'activités illicites et criminelles dans le secteur forestier comprennent (i) les arbres récoltés sans autorisation (par exemple dans les aires protégées) et ensuite commercialisés illégalement ; (ii) les arbres récoltés à des volumes supérieurs à ceux autorisés ; (iii) la récolte des espèces protégées et (iv) l'accès aux forêts ou aux permis pour abattre des arbres grâce à des moyens corrompus ou des permis falsifiés (BAD).

La déforestation et l'exploitation illégale des forêts ont de graves répercussions sur la structure, la diversité et la composition floristique des forêts naturelles. Cette situation, conjuguée aux effets du changement climatique et de l'expansion démographique, compromet l'avenir du couvert forestier naturel sur le continent. Les récentes hausses du commerce du bois de rose (*Pterocarpus erinaceus*) en Afrique de l'Ouest en témoignent amplement, laissant une trace dévastatrice de dégradation environnementale dans de nombreux pays de la région (Guinée Bissau, Gambie, Sénégal, etc). Les moyens d'existence des communautés sont ruinés par l'insécurité alimentaire causée par la déforestation, l'érosion des sols et la pénurie d'eau.

La gouvernance des ressources forestières doit être renforcée, les communautés locales se voyant attribuer des rôles importants et un meilleur accès aux bénéfices. Les rôles et responsabilités des différents ministères et organismes gouvernementaux doivent être définis plus précisément et les synergies entre les différents intervenants doivent être renforcées. Cette harmonisation est particulièrement nécessaire entre les secteurs de la foresterie et de la faune.

En tant qu'approche stratégique, les pays africains devraient mettre l'accent sur le développement des industries forestières afin de créer des emplois pour les populations locales. L'exportation des grumes devrait être strictement limitée. Cela réduira le taux d'exploitation illégale du bois. Les systèmes de certification forestière devraient également être encouragés afin d'accroître la superficie des forêts faisant l'objet d'une gestion durable.

Le programme FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux), soutenu par l'Union européenne et mis en œuvre par de nombreux pays d'Afrique occidentale et centrale, doit être promu et renforcé pour améliorer la gouvernance forestière et le commerce du bois. La coopération régionale est un moyen de contrôler le mouvement du bois et des autres produits forestiers. En outre, des cadres régionaux tels que les plans de convergence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission des forêts d'Afrique centrale devraient être mis en œuvre pour promouvoir la gestion durable des forêts dans ces régions. Ces cadres seront complétés par le Cadre régional de l'Union africaine pour la gestion durable des forêts, qui sera bientôt finalisé.

Secteur de la faune

Considéré par la plupart des gens comme le troisième plus grand commerce illégal au monde - après le trafic de drogue et d'armes - le trafic d'animaux sauvages constitue une menace sérieuse pour la faune et la biodiversité de l'Afrique, dont les espèces les plus vulnérables sont les grands félins, les oiseaux tropicaux et les singes. Plusieurs acteurs sont impliqués dans ce crime, mais les consommateurs sont parmi les plus importants, car ce crime ne perdurerait pas si l'offre et les prix élevés que les gens paient pour eux sur le marché noir cessaient d'exister. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Forum économique mondial, la valeur estimée du

commerce illicite des espèces sauvages dans le monde se situe entre 7 et 23 milliards de dollars américains. Le commerce illicite d'espèces sauvages est un défi mondial, bien qu'une grande partie de l'attention mondiale soit concentrée sur l'Afrique en raison de l'augmentation spectaculaire du braconnage et de la couverture médiatique des éléphants et des rhinocéros. La crise actuelle du braconnage des éléphants coûte aux pays africains une perte annuelle d'environ 25 millions de dollars américains dans le cadre du tourisme (Journal Nature Communications, 2016).

L'augmentation du braconnage et du commerce de parties d'animaux comme les défenses d'éléphants et les cornes de rhinocéros illustre la nature du problème pour les politiques de gestion et de protection de la faune. Par exemple, en Tanzanie, la population d'éléphants a chuté de 60 % entre 2009 et 2014. En Afrique du Sud, 13 rhinocéros ont été tués illégalement pour l'exportation de leurs cornes en 2007. En 2014, ce nombre avait presque centuplé pour atteindre 1 215 (PNUÉ). L'ampleur de cette activité illicite a été fortement liée à la corruption. La seule exception à la tendance à la baisse est au Botswana, où la population d'éléphants a augmenté depuis que le gouvernement a déployé l'armée pour faire reculer cette pratique.

Il est affligeant de constater que le commerce illégal d'espèces sauvages menacées d'extinction prospère en Afrique en violation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Convention d'Alger sur la conservation de la nature et de la Déclaration de Brazzaville.

La mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine sur l'exploitation illicite de la faune et de la flore de l'Afrique avec l'énorme coalition de partenaires offre une excellente occasion de s'attaquer au problème. Il est également encourageant de constater que de nombreux pays africains riches en ressources fauniques prennent des mesures pour renforcer leurs capacités. Le brûlage d'énormes piles d'ivoire en République du Congo et au Kenya, par exemple, démontre clairement la volonté politique de mettre fin au braconnage des espèces animales coniques d'Afrique.

Afin de relever les défis du commerce illicite d'espèces sauvages en Afrique, il faut mettre l'accent sur l'engagement des pays de destination des produits de la faune sauvage. Une sensibilisation massive est nécessaire dans les pays consommateurs pour qu'ils prennent conscience de l'impact du commerce dévastateur des espèces sauvages. Nous devons également mettre en place et appliquer des politiques appropriées qui favorisent l'utilisation durable des ressources fauniques. La participation de la communauté devient fondamentale à cet égard. La gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage est un autre moyen d'endiguer l'augmentation du commerce illicite des espèces sauvages. En outre, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des autorités ou agences nationales chargées de la faune sauvage est indispensable. Dans de nombreux pays, les gardes forestiers sont en guerre contre les braconniers et doivent donc être formés et équipés de manière adéquate et proportionnée pour réagir de manière appropriée et équilibrée contre les

criminels et les braconniers. Il faudrait encourager la création de zones transfrontières de forêts et de réserves naturelles afin de promouvoir la collaboration entre les pays dans la lutte contre la criminalité organisée, ainsi que le renforcement des cadres juridiques relatifs aux ressources naturelles au niveau national pour combler les lacunes qui permettent aux criminels d'exploiter la situation nationale.

Secteur de la pêche

Le secteur de la pêche en Afrique, où les répercussions de l'épuisement des stocks dû à la surpêche sur la sécurité alimentaire et l'économie se font sentir, constitue un autre sujet de grave préoccupation. On estime que l'Afrique de l'Ouest perd plus d'un milliard de dollars par an à cause de la pêche illégale. Rien que dans cette région, environ sept millions de personnes font partie de la chaîne de valeur et dépendent du poisson pour leur revenu et leur emploi, tandis que de nombreux autres millions dépendent du poisson comme source de protéines animales. On estime qu'environ 300 000 emplois ont été perdus dans les secteurs artisanaux en raison de l'absence de politiques protégeant à la fois la pêche et les moyens de subsistance.

On rapporte qu'environ 40 pour cent de tous les poissons capturés dans les eaux ouest-africaines le sont illégalement et qu'environ 54 pour cent des stocks de poissons de la région sont surpêchés. L'exploitation illégale des pêcheries africaines par des sociétés de pêche étrangères prive les gouvernements africains d'un revenu indispensable et contribue à faire de l'Afrique la seule région du monde où les taux de consommation de poisson sont en baisse. Cela aurait certainement de graves répercussions sur la santé de générations d'Africains qui ne sont pas encore nés. Une «économie bleue» pourrait être un moteur de croissance et de développement pour le continent, mais nous perdons la course contre les flottes de pêche étrangères qui vident nos côtes. C'est une situation alarmante si l'on tient compte du fait qu'environ 200 millions d'Africains mangent régulièrement du poisson.

Dans de nombreuses régions côtières d'Afrique, les ressources halieutiques sont récoltées littéralement à l'aide de filets de pêche sous-dimensionnés qui n'épargnent aucune espèce. L'on compte beaucoup de braconnage et de «vol» de la part des navires de pêche internationaux qui opèrent en toute impunité car ils sont, la plupart du temps, hors de portée des autorités nationales de la pêche, souvent mal équipées et non formées.

La criminalité dans le secteur de la pêche continue de s'étendre par le biais de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), en violation des contrôles imposés par diverses organisations régionales de gestion des pêches et des lois et règlements nationaux. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée, avec une valeur mondiale de 26 millions de tonnes de poissons capturés chaque année, évaluée entre 10 et 23 milliards de dollars américains, demeure l'une des plus grandes menaces pour les écosystèmes marins en raison de sa forte capacité à compromettre les efforts nationaux et régionaux de gestion durable des pêches ainsi que les efforts visant à

conserver la biodiversité marine. La pêche INN tire parti des administrations corrompues et exploite des régimes de gestion faibles, en particulier ceux des pays en développement qui ne disposent pas des capacités et des ressources nécessaires pour assurer un suivi, un contrôle et une surveillance efficaces (MCS). La pêche INN se pratique à tous les niveaux de la pêche, en haute mer et dans les zones relevant de la juridiction nationale. Elle concerne tous les aspects et toutes les étapes de la capture et de l'utilisation du poisson, et elle peut parfois être associée au crime organisé. Les ressources halieutiques mises à la disposition des communautés locales de pêcheurs sont surexploitées par la pêche INN, ce qui peut entraîner l'effondrement des économies et des moyens de subsistance locaux. Les produits dérivés de la pêche INN peuvent se retrouver sur les marchés commerciaux d'outre-mer, étranglant ainsi l'approvisionnement alimentaire local. La pêche INN menace donc les moyens de subsistance, exacerbe la pauvreté et accroît l'insécurité alimentaire, en Afrique en particulier.

Une façon de s'attaquer au problème persistant de la pêche INN consiste à renforcer la collaboration régionale dans le domaine de la surveillance, de l'arrestation et de la poursuite des contrevenants. Individuellement, peu de pays africains côtiers ont les capacités nécessaires pour relever seuls le défi. La technologie et le savoir-faire nécessaires dépassent les moyens des différents États. L'application de la loi au niveau national devrait certainement être renforcée. Les autorités nationales chargées de la pêche devraient être rendues plus transparentes, plus responsables et plus efficaces grâce à une formation adéquate et à un ensemble d'incitations visant à décourager les pots-de-vin et la corruption. Les capacités de surveillance au niveau national doivent également être renforcées.

Déversement de déchets dangereux, y compris les déchets électroniques

Le déversement et le commerce illicite de déchets dangereux contreviennent à la Convention de Bâle de 1989 sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importation en Afrique et le contrôle des mouvements transfrontières et de la gestion des déchets dangereux en Afrique. La Convention de Bamako est entrée en vigueur en 1998 dans le seul but d'éviter que l'Afrique ne devienne une décharge de déchets toxiques. Cependant, la réalité sur le terrain parle d'une situation différente. Le continent continue d'être la cible de criminels qui le considèrent comme un dépotoir de matières nocives.

Les souvenirs sont encore frais lorsqu'en août 2006, le cargo Probo Koala a déversé plusieurs centaines de tonnes de déchets toxiques à Abidjan, tuant de nombreuses personnes et empoisonnant des milliers d'autres, laissant derrière lui un environnement dévasté dont la régénération prendra des décennies à se faire.

Encore une fois, en 1988, des milliers de barils de déchets dangereux déguisés en matériaux de construction ont été découverts dans le village de Koko, au Nigeria.

Plusieurs barils ont été descellés, ce qui a causé des fuites et de graves effets sur l'environnement et la santé des résidents.

Les criminels s'intéressent particulièrement aux États fragiles, aux pays en guerre civile ou qui sortent tout juste d'une guerre civile, car ils ont de graves difficultés à maintenir l'ordre public. L'absence de réglementations et de normes environnementales, l'absence d'installations d'élimination des déchets toxiques et le faible niveau de mise en œuvre des politiques existantes sont les normes dans de nombreux pays d'Afrique.

Depuis le début des années 1980 et jusqu'au début de la guerre civile, les déchets dangereux déversés le long des côtes somaliennes comprenaient des déchets d'uranium radioactifs, du plomb, du cadmium, du mercure, des déchets industriels, hospitaliers, chimiques, de traitement du cuir et autres déchets toxiques, selon le rapport national du PNUE...(année).

La situation est tout aussi mauvaise en ce qui concerne le déversement des déchets électroniques en Afrique. On estime que jusqu'à 50 millions de tonnes de déchets électroniques sont produits chaque année (réfrigérateurs, ordinateurs, téléviseurs, fours, téléphones, climatiseurs, lampes, grille-pain et autres appareils électriques et électroniques). Et on estime que jusqu'à 75 % de tous ces produits quittent le circuit officiel et qu'une bonne partie d'entre eux sont exportés illégalement en Afrique, en Chine ou en Inde. C'est le cas de décharge d'ordures du Ghana, une grande décharge de déchets électroniques en provenance de l'Ouest.

Pratiques minières destructrices

Les permis d'exploitation minière délivrés par les gouvernements africains sont de plus en plus nombreux, dans la conviction que des recettes fiscales minières à grande échelle stimuleraient la croissance économique. Toutefois, la libéralisation du secteur minier sans politiques de réglementation adéquates peut entraîner un désastre environnemental. Les écologistes reprochent aux sociétés minières de contribuer à l'envasement massif des rivières, à l'empoisonnement des cours d'eau et des champs agricoles par des produits chimiques toxiques et de rendre les collectivités plus vulnérables aux inondations.

Il y a aussi de graves conséquences sociales et culturelles pour l'Afrique. Par exemple, les mineurs de diamants du district de Kono, dans l'est de la Sierra Leone, ont laissé derrière eux des milliers de mines abandonnées dont le paysage a été détruit. La vie sauvage a disparu et les sols sont devenus infertiles, et les pâturages autrefois viables ont été dévastés. Les activités d'exploitation minière industrielle, en particulier celles qui sont illégales, menacent les forêts vierges existantes en Afrique et les sources d'eau en Afrique. Un triste exemple est le parc national de Kahuzi Biéga, en République démocratique du Congo, qui a été dévasté par des mineurs illégaux à la recherche de minéraux précieux. Qu'elle soit légale ou illégale, l'exploitation minière est dangereuse pour l'environnement dès lors qu'elle n'est pas menée avec le plus grand soin.

L'acquisition de terres à des fins minières est une cause permanente de conflit entre les mineurs, les agriculteurs et les communautés locales. Dans certaines régions d'Afrique, des communautés entières ont été déplacées ou expulsées de leurs terres ancestrales vers d'autres régions éloignées des ressources naturelles. Cette situation a provoqué un sentiment de déracinement, d'insécurité alimentaire, de perte d'accès aux services publics et de fracture sociale qui a encore aggravé la perte et la détérioration de l'activité économique, entraînant des migrations internes, la dissolution des structures sociales et des inégalités internes dans de nombreuses collectivités.

Les guerres provoquent le déplacement de communautés et des pertes en vies humaines. Les mineurs artisanaux d'Afrique de l'Ouest en sont un bon exemple. Dans de nombreux endroits, nous constatons une augmentation de la violence des jeunes et des milices armées. Celles-ci sont nées de la perte de liens avec leurs communautés et de l'absence de développement à partir de ce qu'elles revendiquent comme «leurs» ressources naturelles.